

# PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SST

## SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL




### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Intervenir efficacement**, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime (s).
- **Intervenir en toute sécurité** sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.
- **Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.**

### PRE-REQUIS ET INSCRIPTION

- Aucun
- Les titulaires du l'AFGSU et du PSCI peuvent prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST (nous contacter)
- Inscription à faire idéalement 1 mois à l'avance

### PUBLIC VISÉ ET ACCESSIBILITÉ

- Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales
- Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (nous consulter) 

### PARTICIPANTS

- **Minimum** : En dessous de 4 participants la formation ne peut pédagogiquement être organisée de manière satisfaisante (réalisation de simulation d'accident).
- **Maximum** : Au-delà de 10 participants la formation ne peut pas avoir lieu. Ceci permet de garantir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Code du Travail (L.4121 et R4121 et suivants, R4224-15, R 4224-16).
- Circulaire CNAMTS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au Sauvetage Secourisme du Travail, document de référence de l'INRS V8.01/2021
- Guide des données techniques et conduites à tenir V3.06/2019

## LIEU ET HORAIRES

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 en salle de formation au Siège social à AMET FORMATION (session interentreprises) ou dans l'entreprise.

## MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Mannequins pédagogiques (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateur de formation
- Matériels divers (outils et plaies factices)
- Plan d'intervention SST
- Grille de certification des compétences SST
- Ordinateur et vidéo- projecteur
- Support pédagogique SST du formateur
- Maquillage sur les victimes (plaies, brûlures, doigt sectionné)

La formation SST se déroule sur 2 jours consécutifs. L'équilibre entre théorie et cas pratiques, permet dès le 1er jour d'assimiler et d'acquérir les objectifs visés ci-dessus. L'évaluation du formateur, permet au cours de la 2ème journée d'appuyer sur certains points et d'en approfondir d'autres. Cela permet aussi l'adaptation de la formation aux spécificités des entreprises.

Les cas pratiques en milieu de 2ème journée résument les connaissances acquises. Si ces derniers sont passés avec succès, la formateur validera l'habilitation SST.

## L'ÉVALUATION DES SST

A l'issue de l'évaluation, une carte de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Le titulaire de la carte de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation de formation est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau I (PSCI) », conformément à la réglementation en vigueur en application de l'arrêté du 5 Décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 Juillet 2007 du Ministère de l'intérieur.

## MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

L'habilitation SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son habilitation de 24 mois.

## TARIF ET DURÉE

- **14 heures de face-à-face pédagogique : 1.400€ HT par session en INTRA**
- Une prise en charge financière par « AMET Santé au travail » est possible pour ses adhérents: nous contacter pour plus de renseignements (formation uniquement en INTER).

# PROGRAMME

## DOMAINE DE COMPETENCES I

### Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

#### 1. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

- 1.1. Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- 1.2. Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- 1.3. Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

#### 2. Être capable de réaliser une protection adaptée

- 2.1. Être capable de mettre en œuvre les **mesures de protection** décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Être capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, **les dangers persistants éventuels** qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
  - 2.2.1 Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
  - 2.2.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
  - 2.2.3. imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés
- 2.3. Être capable de **supprimer ou isoler le danger**, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
  - 2.3.1. Être capable de supprimer le danger
  - 2.3.2. Être capable d'isoler le danger
  - 2.3.3. En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger

### 3. Être capable d'examiner la (les) victime (s) avant/ et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

**3.1.** Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signes indiquant que la vie de **la victime est menacée**

**3.1.1.** Être capable de mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée

**3.1.2.** Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche

**3.2.** Être capable d'associer au (x) signes décelé (s) le (s) *résultat (s) à atteindre et de le(s) prioriser*

**3.3** Être capable de **prioriser les actions à réaliser** en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

### 4. Être capable de faire alerter ou alerter afin de favoriser l'arrivée de secours les plus adaptés possible au sein de l'entreprise ou l'établissement

**4.1.** Être capable de définir **les différents éléments du message d'alerte** qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention

**4.2.** Être capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, **qui alerter et dans quel ordre**. Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est **la plus apte pour déclencher l'alerte**

**4.3.** Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et **favoriser une arrivée des secours** au plus près de la victime

### 5. Être capable de secourir la (les) victime (s) de manière appropriée

**5.1.** Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime (s), pour obtenir le résultat à atteindre

**5.2.** Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée

**5.3.** Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

**5.3.1.** Être capable de réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée

**5.3.2.** Être capable, en cas d'évolution de l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés

## DOMAINE DE COMPETENCES 2

### Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

#### 6. Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

**6.1.** Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

**6.1.1.** Être capable d'appréhender les notions de danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP),...

**6.1.2.** Être capable d'identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national

**6.2** Être capable de se positionner comme étant en des acteurs de prévention dans l'établissement ou en entreprise

#### 7. Être capable de mettre en œuvre ses compétences afin de caractériser des risques professionnels en situation de travail

**7.1.** Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail

**7.1.1.** Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.

**7.1.2.** Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.

**7.2.** Être capable de déterminer les risques et les dommages potentiels

#### 8. Être capable de participer à la maîtrise des risques professionnels par le biais de la prévention au sein de l'entreprise ou de l'établissement

**8.1.** être capable de supprimer ou faire supprimer les dangers sur lesquels il est possible d'agir rapidement dans une situation de travail potentiellement dangereuse

**8.2.** Être capable d'informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise ou de l'établissement sur toute situation dangereuse repérée

**8.3.** Être capable en fonction des possibilités de proposer des solutions afin de pourvoir au situations dangereuses repérées

## 9. La certification

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires.

En vue de l'obtention de l'habilitation Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves sont proposées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit dépasser 2 heures.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter  
AMET FORMATION : [ametformation@amet.org](mailto:ametformation@amet.org)**

